

Le gouvernement propose une **aide financière exceptionnelle de 200€ à 20 000 jeunes** pour passer leur BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ou BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur).

### **Pour qui ?**

Les jeunes qui passent leur BAFA ou BAFD **en 2022** sont éligibles à l'aide financière exceptionnelle du gouvernement **sous conditions de ressources. Les bénéficiaires de l'aide n'auront pas à avancer les frais.**

**Vous avez 17 ans ou plus ?** Vous pouvez passer le **BAFA** et ainsi vous engager dans une **action éducative en encadrant des enfants et des adolescents**, à titre non professionnel, et de façon occasionnelle, dans des accueils collectifs (centres de loisirs, colonies de vacances...).

La formation (deux sessions et un stage pratique) coûte entre 800 et 900€.

**À partir de 21 ans**, vous pouvez passer votre **BAFD**. Grâce à ce diplôme, vous pourrez **élaborer le projet éducatif de la structure** tout en continuant d'encadrer des jeunes. La formation comprend **deux sessions de formation théorique et deux stages pratiques**; son coût varie selon les organismes de formation.

Pour s'inscrire au BAFD, il est impératif d'être titulaire du BAFA ou d'un diplôme, titre ou certificat de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation.



**Où passer son BAFA / BAFD ?**

Des **organismes de formation** habilités par l'État existent **partout en France**. N'hésitez pas à les contacter pour vous accompagner dans vos démarches : [retrouvez toutes les informations ici](#)

**Un secteur qui recrute**

La crise sanitaire a en effet amplifié la pénurie de main d'œuvre dans le secteur de l'animation. Pour y remédier, **50 000 projets de recrutement** sont ainsi prévus en 2022. Avec l'annonce d'une aide financière exceptionnelle, le gouvernement souhaite **redynamiser le secteur de l'animation et attirer des talents**. D'autres mesures seront annoncées prochainement.

[Pour en savoir plus sur les formations et les différentes aides, n'hésitez donc plus à nous contacter](#)